

N^o 1
 Davini
 David
 et
 Dani
 Leonilda

Le dimanche trois cent quatre vingt trois
 le dimanche premier avril à neuf heures
 du matin nous deux D^{ns} Maire offici^s de
 l'état civil de la Commune de Senuelle Canton
 de ce nom arrondissement de Corte département
 de la Corse, après nous être transportés devant
 la principale porte de la maison Commune avons
 publié pour la première fois qu'il y a procu-
 rance de mariage entre le sieur Davini
 David majeur Charon de naissance et actuel-
 lement à Migliocino Lamone de Senuelle
 fils de feu Davini Alexandre et de An-
 gèle des Sogina de la Commune de
 Pajunari Province de Tucca (Italie),
 d'une part. Et demoiselle Dani Leo-
 nilda d'uclope Apollonia majeure mine-
 gère fille de Dani Florindo et de
 Salimira nee Collegini tous de la Commune de
 Senuelle

N^o 2
 Davini
 David
 et
 Dani
 Leonilda

Le dimanche trois cent quatre vingt trois
 le dimanche trois avril à dix heures du
 matin nous deux D^{ns} Maire offici^s de
 l'état civil de la Commune de Senuelle Canton
 de ce nom arrondissement de Corte département
 de la Corse, après nous être transportés devant
 la principale porte de la maison Commune



vous avons publié pour la seconde fois qu'il
 y a procurance de mariage entre le sieur
 Davini David Charon de naissance et ac-
 tuellement à Migliocino Lamone de Sen-
 uelle fils de feu Davini Alexandre et
 de Angèle nee Sogina de la Commune
 de Pajunari Province de Tucca (Italie)
 d'une part. Et demoiselle Dani Leo-
 nilda d'uclope Apollonia majeure
 fille de Dani Florindo et de Salimira
 nee Collegini tous de la Commune de
 Senuelle

N^o 3
 Martinetti
 Don Oreste
 et
 Giorgi
 Stoffa

Le dimanche quinze avril à huit heures du
 matin nous deux D^{ns} Maire offici^s de
 l'état civil de la Commune de Senuelle
 Canton de ce nom arrondissement de Corte
 département de la Corse, après nous être trans-
 portés devant la principale porte de la maison
 Commune avons publié pour la première fois
 qu'il y a procurance de mariage entre le sieur
 Martinetti Don Oreste fils majeur légitime
 de feu Martinetti Oreste et Angèle
 Nobile nee Martinetti tous de la Commune de
 Senuelle